

Informations brèves du CJB (séance du 25 avril 2012)

La Neuveville, le 26 avril 2012

Rapport annuel

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a adopté son rapport annuel 2011 à l'attention du Conseil-exécutif et de la Commission de haute surveillance du Grand Conseil. Le document résume les activités déployées tout au long de l'année. Il tire également quelques conclusions sur les principaux domaines d'activités du CJB. Le rapport s'ouvre par une appréciation du président Manfred Bühler mettant en évidence les temps forts qu'il retient de l'année écoulée (cf. annexe).

Mise à jour de la réforme judiciaire

Le CJB approuve les adaptations de lois et décrets nécessaires suite à la réforme judiciaire 2011. Au vu de la trentaine de textes qui ont été concernés par la révision légale, un certain nombre d'erreurs, d'imprécisions et d'oublis doivent être corrigés dans le cadre de travaux de mise à jour. Le CJB soutient particulièrement deux propositions qui permettent de garantir l'usage du français dans les audiences du Tribunal cantonal des mineurs et de la Chambre cantonale de conciliation appelée à remplacer les chambres régionales (cf. annexe).

Autres dossiers

Dans sa séance du 25 avril 2012, le CJB a également :

- réaffirmé son soutien à la création d'une société anonyme commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel en vue de donner un statut définitif à l'Unité territoriale IX, service chargé de l'entretien des autoroutes A16 Boncourt-Bienne et A5 Yverdon-Bienne ;
- recommandé au Conseil-exécutif la signature du contrat de bail pour la location du nouveau bâtiment destiné à l'enseignement commercial au Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff-commerce) à Tramelan ;
- désigné Mme Simone Spack, de Bienne, en tant que représentante de la partie francophone à la Commission cantonale de maturité professionnelle.

Annexe

Rapport annuel, prise de position sur la mise à jour de la réforme judiciaire 2011

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73